

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 036\_2021**

**Séance du vendredi 24 septembre 2021**

L'an deux mil vingt et un,

Le vendredi vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 17 septembre 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Étaient présents :** Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. ROSKOSCHNY Maxime, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, Conseillers municipaux.

**Étaient excusés :**

Mme Catherine Willems ayant donné procuration à Mme Jocelyne DURUT,  
Mme Domitille DENEUVILLE,  
M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Brigitte Delannoy,

**Secrétaire de séance : M. Eddy ROLIN.**

**Fin de la séance : 20h51**

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : DISPOSITIFS CULTURELS DE LA CCFL – ADHESION DE PRINCIPE DE LA COMMUNE POUR LA DUREE DU MANDAT.**

**VU** la délibération du conseil communautaire de la CCFL n°2020D080 en date du 17 décembre 2020 portant sur la reconduction des dispositifs culturels pour 2021 ;

**CONSIDERANT** l'adhésion de la commune à ces dispositifs depuis de nombreuses années par lesquels la CCFL accompagne la mise en place de projets, d'animations et événements mettant en œuvre le patrimoine local et coordonne les différentes interventions ;

**CONSIDERANT** l'intérêt permanent pour la commune de conventionner avec la CCFL pour mener des projets culturels sur son territoire ;

Pour rappel, en 2021, la CCFL propose aux communes de son territoire d'organiser les Fêtes du Patrimoine, les spectacles à 1 euro, le Festival des conteurs en campagne, les cafés à thème, des rencontres artistiques (concert d'Astrée, concerts de poche, Opéra Bus, 1ères pages et Tiot Loupiot, des animations mutualisées en bibliothèques avec le réseau Esperluette).

Les frais de ces prestations sont majoritairement pris en charge par la CCFL, les subventions attribuées s'effectuent soit par paiement direct au prestataire, soit par émission d'un titre de remboursement au bénéfice de la commune qui a engagé les frais.

Les dépenses et recettes affectées à ces événements sont inscrits chaque année au budget primitif de la commune.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :  
(13 voix POUR)**

- **AUTORISER** Mme le Maire à signer les conventions relatives à l'organisation des dispositifs culturels avec la CCFL dès 2021 et pour la durée du mandat ;
- **CHARGER** Mme le Maire d'informer régulièrement l'assemblée délibérante des dispositifs programmés pour la commune et de leur coût en séance de Conseil Municipal.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

**Jocelyne DURUT,**  
Maire d'HAVERSKERQUE

